

TRIBUNE

Touchez pas au grisbi

La réduction de l'abattement fiscal sur l'IR dans les collectivités d'outre-mer

Christian Louis-Joseph

N'en déplaise à nos parlementaires, l'abattement de l'impôt sur le revenu dans les outremer n'est pas une compensation de la cherté de la vie. S'il en était ainsi, nous aurions là un cas d'école en matière d'iniquité : ceux qui en auraient le plus besoin en sont exclus - puisqu'il ne paient pas d'impôt – et les plus aisés en profitent, d'autant plus que leur revenu est élevé.

Victorin Lurel qui a disposé des informations utiles, rappelle que cette mesure a été conçue pour faciliter l'extension dans les territoires ultramarins de la législation fiscale hexagonale et pour augmenter l'attractivité de ces territoires (page 109 de son rapport sur l'égalité réelle).

Prétendre que la suppression (ou la réduction) de la réfaction de l'impôt sur le revenu porte atteinte à l'équité est inexact. De quelle équité s'agit-il ? Entre les martiniquais ? Non, et c'est même le contraire qui est vrai puisque le dispositif est anti-redistributif ; sa disparition réduira les inégalités au sein de la population martiniquaise. Entre les citoyens de Martinique et ceux de France ? Pas davantage, car cette globalisation est fallacieuse. L'écrasante majorité de la population n'est pas concernée : les trois quarts des ménages ne sont pas imposables et au moins 80% de ceux qui le sont ne perdront rien avec la baisse du plafond. Et il resterait à démontrer que les catégories favorisées locales n'ont pas un pouvoir d'achat comparable, voire supérieur à celui de leurs homologues métropolitains.

Ce qu'on propose aux martiniquais qu'on sait sensibles à la question de la vie chère, c'est de se mobiliser pour la défense d'un privilège. Une nuit du 4 août à l'envers, en quelque sorte. Pour ceux qui l'auraient oublié, c'est dans la nuit du 4 août 1789 qu'en France, l'Assemblée nationale a décrété l'abolition des privilèges de l'Ancien Régime.

On pourra rétorquer que le supplément de pouvoir d'achat des heureux bénéficiaires du dispositif irrigue l'économie de notre île. Vieille rengaine de privilégiés cherchant à justifier leurs privilèges. Elle trouve son expression achevée dans la théorie dite du ruissellement qui se résume à une prescription simple : donnez de l'argent aux riches et ils donneront du travail aux pauvres.

De ce précepte des politiques économiques néolibérales, on sait que s'il peut créer de l'activité, il accroît les inégalités. Et sa supériorité sur d'autres leviers de l'activité n'est pas prouvée. En l'espèce, il n'est pas déraisonnable de penser que la réorientation de la dépense fiscale liée à l'abattement vers un fonds d'investissement servirait mieux les intérêts de la Martinique que la situation actuelle où il n'est pas certain que l'avantage fiscal consenti aux particuliers aille à l'investissement ou à la consommation de produits locaux plutôt que vers des voyages à l'étranger ou des placements sur des comptes d'assurance-vie.

Il reste encore l'argument moral. Sur ce terrain, la suppression d'un privilège est, en général, une bonne chose. Et il n'est pas d'économie saine sans une dose de morale.